

# Synthèse des audits sur la conformité des élevages de porcs aux mesures du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène

Anne HÉMONIC, Alexandre POISSONNET, Isabelle CORRÉGÉ

Ifip-Institut du porc, Domaine de la Motte au Vicomte, BP 35104, 35651 Le Rheu

anne.hemonic@ifip.asso.fr

## A synthesis of audits on compliance of French pig farms with the requirements of the Guide to Good Hygiene Practices

The Guide to Good Hygiene Practices in pig farms (GGHP) defines measures to control hazards that may compromise the food safety of meat. The objective of this study is to verify the compliance of French pig farms with the requirements of this GGHP.

From 2010 to 2013, 1834 audits of GGHP were performed in 1539 voluntary farms by Producers' Organizations and collected by Ifip. As expected, the distribution of the farms was not quite representative of French pig production, according to farm location and type of activity. The average level of compliance was 93.7 %. It exceeded 80 % in 98 % of the farms. Four categories of items, reaching less than 90 % of compliance, required improvement: feed production on site (83.4 % of compliance), corpse management (84.6 %), water quality management (88.5 %) and isolation of sick or injured animals (87.6 %). Within the 102 farms audited three times, the average level of compliance increased from 90.7 % at the first audit to 91.9 % at the second one (significantly), then to 93 % at the third one (not significantly). This confirms that audits are an effective tool to improve the implementation of GHP in farms.

Finally, this synthesis highlighted the very good level of compliance of a large sample of French pig farms with the GGHP requirements. This means that the actions based on the Guide, particularly Salmonella control and the Ecoantibio plan, are based on well controlled measures.

## INTRODUCTION

Dans le contexte réglementaire européen du Paquet Hygiène, les Organisations Professionnelles françaises (Fédération Nationale Porcine, Coop de France Bétail et Viande et INAPORC) ont fait le choix, en 2006, de développer un Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène en élevage de porcs (GBPH), accompagné d'un Manuel d'application (Ifip, 2009) et d'une grille d'audit pour évaluer le degré de conformité des élevages. Le Guide a pour objectif d'aider les éleveurs à maîtriser la sécurité sanitaire de la viande de porc pour le consommateur. Il propose des éléments de maîtrise concrets et adaptés des dangers identifiés. Le document a été officiellement validé par les services de l'Etat en 2012. Les mesures répertoriées sont donc considérées comme efficaces et suffisantes pour répondre à l'objectif visé. Outre les dangers identifiés pour le consommateur, le Guide a pour objectif de maîtriser la santé des porcs. Il apporte l'opportunité de revoir la biosécurité dans les élevages.

Entre 2010 et 2013, les Organisations de Producteurs ont réalisé des audits pour vérifier le niveau de conformité des élevages aux mesures du GBPH et définir les points de progression. Cet article fait la synthèse nationale de l'ensemble des audits transmis à l'Ifip.

## 1. MATERIEL ET METHODES

En 2010, les Unions et Interprofessions Régionales ont organisé des formations sur le GBPH, animées par l'Ifip, avec plus de

200 vétérinaires, techniciens et responsables qualité participant dans 14 régions. Les objectifs étaient de sensibiliser aux enjeux du Paquet Hygiène et d'aider à la compréhension de la grille d'audit, afin d'en homogénéiser la mise en place en élevage.

La grille d'audit comprend 217 questions, réparties en 15 chapitres, explicitant toutes les BPH et les justificatifs demandés dans le Guide. Quatre modalités de réponse sont proposées : conforme, non conforme, non vérifié, non applicable.

Les audits ont été réalisés entre 2010 et 2013 par les techniciens des Organisations de Production dans des élevages volontaires. La saisie était souvent faite sur papier en élevage, puis reportée dans un questionnaire élaboré avec les logiciels Sphinx ou Excel.

Outre les bilans individuels remis aux éleveurs, ce travail a permis de dresser une synthèse nationale à partir des audits transmis à l'Ifip : les valeurs moyennes des taux de conformité des élevages ont été établies pour l'ensemble du questionnaire et par chapitre du Guide. Ce taux de conformité est défini comme le rapport du nombre de réponses conformes à la somme des réponses conformes et non-conformes.

Un élevage ayant des réponses de type « non vérifié » ou « non applicable » à toutes les questions d'un chapitre n'a pas été intégré au calcul de la moyenne pour ce chapitre. C'est par exemple le cas d'un élevage engraisseur n'ayant pas renseigné les questions relatives à la gestion des truies.

A l'inverse, un élevage a été intégré au calcul de la moyenne dès lors qu'il avait au moins une réponse de type « conforme » ou « non-conforme » aux questions posées dans le chapitre considéré.